
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 20 juin 2013

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET – Pierre GAGNIERE – Sébastien PEANT -

MMES Bérengère BOCH – Annick TOURT - Christelle ZAPILLON –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON - Romain GRAVIER à Bérengère BOCH – Yvan BOURGEOIS à Annick TOURT

Secrétaire de séance : Pierre GAGNIERE

↳ **Approbation du compte rendu du 29 mai 2013**

Natura 2000 : Gilbert SUIFFET précise que les travaux estimés à un montant de 21 125.43 € TTC sont subventionnés à hauteur de 100% par le FEADER.

↳ **PLU – Délibération arrêtant le projet du PLU**

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée en 2003 a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le Conseil Municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique. La concertation s'est effectuée en application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision. Dernièrement, une réunion publique s'est tenue en Mairie le 19 juin 2013.

Ce document prévoit notamment les possibilités :

- D'extension du lotissement de Saint Martin dans la continuité
- D'urbanisation aux Sablons
- De créer une zone agricole pour construire des hangars entre le pont d'Arban et la STEP.

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-9, L.300-2 et R.123-18,

VU les délibérations du Conseil Municipal, en date du :

- 10/09/1992 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols,
- 13/08/2003 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation,

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du Conseil Municipal le 12/01/2011,

VU le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes,

CONSIDERANT que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande,

Le Conseil Municipal décide de tirer le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure, et d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune de Lanslebourg Mont-Cenis tel qu'il est annexé à la présente délibération. (2 voix contre, 2 abstentions)

↳ **Présentation de la création d'un hôtel – halte garderie – restaurant – ESF aux Sablons**

Monsieur Richard GRAVIER présente son projet de construction d'un hôtel comprenant 51 suites, un restaurant d'hôtel, un salon de thé, un spa, un restaurant, une halte garderie, des locaux pour l'ESF,

des garages et tous les services correspondants à un hôtel 4* pour un total de 5 636 m² de surface de plancher. Son souhait, afin que le bâtiment n'ait pas un aspect trop linéaire, est d'intégrer des coupures avec toits, balcons...

Une partie des commerces (salon de thé et restaurant) sera proposée à la vente.

Pour la gestion de l'hôtel Richard GRAVIER s'est rapproché d'un partenaire professionnel qui s'engage à acheter une partie des locaux (spa, restaurant de l'hôtel, accueil...)

Monsieur le Maire propose de poursuivre les démarches pour réaliser cette opération :

- Cession des parcelles S. 1591, 1592, 1594 et 1595 pour une surface de 2 945 m² de SHON
- Et acquisition sous forme de dation de 380 m² de plancher pour la halte garderie avec une soule à payer de 174 800 € HT.

Le conseil municipal donne son accord.

↳ **Demande de subvention TC1 – Restauration intérieure de l'Église**

Les montants estimatifs initialement programmés pour la tranche conditionnelle 1 (bas côté est) ont été modifiés pour tenir compte de l'adjonction des fonds baptismaux. Il présente le nouvel état récapitulatif des travaux de restauration de la TC1 s'élevant à un montant estimatif total de 423 316.02 € HT et pouvant être subventionnés selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux		423 316.02 €
Subvention Etat – DRAC	40 %	169 326.00 €
Subvention Département	13 %	55 031.08 €
Autofinancement	47 %	198 958.94 €

D'autre part, la DRAC propose d'inscrire à la prochaine programmation les travaux de la tranche conditionnelle 2. Le montant estimatif des travaux de la TC2 est de 334 502 € HT, auxquels s'ajoutent 18 932.80 € HT de maîtrise d'œuvre, soit un total de 353 434.80 € HT selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux		353 434.80 €
Subvention Etat DRAC	40 %	141 373.92 €
Subvention Département	13 %	45 946.52 €
Autofinancement	47 %	166 114.36 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions prévues auprès de la DRAC et du Conseil Général de la Savoie pour les 2 tranches de travaux.

↳ **Demande de subvention – Places de stationnement le long de la liaison piétonne**

Une demande de subvention a été déposée au titre des « amendes de police » pour la création de places de stationnement le long de la RD 902 dans le cadre des travaux de la liaison piétonne.

En raison d'un grand nombre de dossiers en attente de financement, le Conseil Général de la Savoie n'a pas été en mesure de retenir cette opération ni pour la programmation 2012, ni pour 2013.

Le Conseil Municipal renouvelle la demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie au titre des amendes de police pour la création de places de stationnement le long de la RD 902 dans le cadre des travaux de la liaison piétonne, pour la programmation 2014..

↳ **Estibus : participation financière de la commune**

Le Conseil Municipal :

- ↳ autorise Monsieur le Maire, au nom du groupement de commandes,

- à signer et à notifier, le marché « Transports publics de voyageurs entre les stations de Haute Maurienne Vanoise pendant la saison estivale 2013 avec Transavoie pour un montant prévisionnel de 4 113.08 € TTC,
 - à signer avec la CCHMV la convention définissant le règlement des factures dans le cadre du marché public « Transports publics de voyageurs entre les stations de Haute Maurienne Vanoise – été 2013 » à hauteur du montant indiqué ci-dessus.
- ↪ les crédits nécessaires au règlement des sommes dues par la commune de Lanslebourg Mont-Cenis sont inscrits au budget 2013.
- ↪ approuve les tarifs du service Estibus pour l'été 2013.

Ligne	Tarif appliqué à l'utilisateur
Ligne Bramans – Bonneval	1.5 € le trajet simple quelle que soit la distance
	Gratuit pour les moins de 4 ans

Cartes d'abonnement	Tarif appliqué à l'utilisateur
Carte semaine	6 €
	Valable 7 jours consécutifs sur les lignes : Ligne 1 Bramans – Bonneval Ligne 2 Lanslebourg – Mont-Cenis Ligne 3 Bonneval – Ouilleta – Iseran Ligne 4 Bramans – Le Planay Ligne 6 Bessans – Avérole
Carte mensuelle	10 € tarif jeune (jusqu'à 18 ans inclus), 15 € tarif adulte
	Valable 31 jours consécutifs sur les lignes : Ligne 1 Bramans – Bonneval Ligne 2 Lanslebourg – Mont-Cenis Ligne 3 Bonneval – Ouilleta – Iseran Ligne 4 Bramans – Le Planay Ligne 6 Bessans – Avérole

↪ Questions diverses

- Cinéma : afin de promouvoir cette activité, une plaquette publicitaire sera éditée. Elle sera financée par des encarts publicitaires,
- Auditorium : un spectacle de danses turques, chinoises et bulgares est programmé le 14 juillet au soir (coût 600 € et prise en charge des repas)
- 20 février 2014 : Corinne KEMENY qui a déjà organisé une manifestation associant les écoles de Haute Maurienne en 2012 (Le Roi Lear), propose un nouveau spectacle dont le coût est de 1000 € + bus depuis Chambéry. Le conseil municipal donne son accord pour participer à hauteur de 1000 €.
- Travaux école : à la suite du conseil d'école les enseignantes demandent notamment de prévoir les travaux suivants : remplacer les filets de la cour, doubler les barrières, acheter une machine à laver, problèmes avec la station de mesures de l'air (la sécuriser),
- CDDRA : il existe une ligne gymnases, voir les possibilités de demander une aide.

La séance est levée à 23 h 30.